
Éducatrice à la petite enfance - une profession de la plus haute importance pour l'ensemble du système d'éducation québécois

L'Association des cadres des centres de la petite enfance (ACCPE) dénonce la situation et en appelle à un important redressement salarial

Longueuil, le 6 octobre 2021 - La réalité des centres de la petite enfance (CPE) frappe le Québec de plein fouet : des milliers d'éducatrices exaspérées de la non-reconnaissance dont elles sont victimes et des salaires déplorables qu'elles endurent depuis des années sortent de l'ombre pour dénoncer leurs conditions. Les menaces de grève commencent à être mises à exécution.

Malheureusement, le problème est beaucoup plus large et beaucoup plus complexe qu'il n'y paraît. **Les craintes commencent à être de plus en plus fortes quant au maintien de l'équilibre du réseau, il ne faut pas attendre qu'il s'écroule et qu'il soit trop tard pour agir.**

Il faut comprendre que **c'est sur les épaules du personnel cadre qu'incombe la responsabilité de l'offre de service des CPE**. Les directrices générales et les directrices adjointes ont de nombreuses responsabilités, celle de développer de nouvelles places pour des milliers de parents désespérés. Mais que faire sans éducatrices? Le problème de la pénurie de main-d'œuvre s'accroît de semaine en semaine. **Par manque de reconnaissance et à cause des conditions salariales absolument inadéquates, les éducatrices quittent le navire** et les cadres ne peuvent actuellement rien y faire. Les éducatrices vont travailler ailleurs, là où leur DEC leur permet de recevoir un salaire correspondant à leurs compétences professionnelles.

Pourquoi s'inscrire en technique d'éducation à l'enfance pour avoir en poche le DEC le plus mal payé, le moins reconnu de tous les DEC? Résultat : il n'y a pas de relève. Et parce qu'il n'y a personne « sur le plancher », il est de plus en plus difficile d'éviter les bris de service; quand il n'y a pas assez de personnel, il faut malheureusement aviser les parents qu'il est impossible d'accueillir leur enfant! Toutes les données le démontrent : il manque d'éducatrices parce que leur salaire est minable et que leur profession, une profession de la plus haute importance pour l'ensemble du système d'éducation québécois, n'est pas reconnue à sa juste valeur.

Déception et incompréhension animent les cadres du réseau des CPE, et ce n'est pas la première fois que l'Association des cadres des CPE dénonce la situation : elle en appelle, depuis longtemps, mais particulièrement aujourd'hui, à un redressement salarial subséquent à la tâche et à la formation du DEC en service éducatif. **Il est urgent que le ministère de la Famille prenne action pour augmenter l'attractivité du DEC en éducation à la petite enfance, trouver une solution pérenne à la rétention du personnel éducatif et agir en faveur d'une réelle reconnaissance de la profession d'éducatrice, en accordant de façon prioritaire et immédiate un redressement substantiel et significatif des salaires.**

Citation

L'Association des cadres des CPE compte sur vous, monsieur le premier Ministre, pour exercer votre leadership et agir dès maintenant : accorder un salaire équitable et décent aux éducatrices serait un geste fort que toute la population, et notamment les cadres du réseau des CPE/BC salueront avec grande reconnaissance. Nous espérons, Monsieur Legault, qu'en votre responsabilité de leader du Québec vous mettez fin à cette flagrante injustice.

Élyse Lebeau, directrice générale de l'ACCPE

Rappelons que l'Association des cadres des CPE représente tous les cadres des centres de la petite enfance et des bureaux coordonnateurs auprès des représentants des employeurs et du ministère de la Famille. Elle a notamment pour mission de favoriser le développement des meilleures compétences de gestion chez les directrices générales et directrices adjointes des CPE/BC du Québec.